
Adresse de la société populaire et du conseil général de la commune de Villeneuve-les-Avignons (Gard) qui annoncent à la Convention que leur église est devenue le temple de la Raison et ses ornements ont été envoyés au district, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et du conseil général de la commune de Villeneuve-les-Avignons (Gard) qui annoncent à la Convention que leur église est devenue le temple de la Raison et ses ornements ont été envoyés au district, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 501-502;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27247_t1_0501_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

17

La Société populaire de l'Ain-sur-Saône (1), ci-devant Saint-Laurent, assure que le premier devoir du républicain est de défendre sa patrie de ses forces et de ses moyens; écrit à la Convention pour l'instruire que pendant que les uns combattent sur les frontières, les autres s'occupent de faire hommage de dons pour ces braves défenseurs. Elle vient d'envoyer au district de Pont-de-Vaux, 87 chemises, 35 paires de bas, 160 paires de guêtres, 10 cols, 6 paires de souliers, une paire de bottes et une giberne.

Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Ain-sur-Saône, 15 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

Défendre sa patrie est le premier devoir du républicain, et ce devoir ne peut être que subordonné à ses forces et à ses moyens. La commune d'Ain-et-Saône (*sic*), ci-devant Saint-Laurent était d'environ mille individus; pendant que les uns combattent sur les frontières, les autres réunis en Société populaire, vous font hommage des dons qu'ils ont pris sur leur nécessaire pour coopérer au soulagement de leurs frères!

II Nous venons d'envoyer au district de Pont-de-Vaux, dans l'arrondissement duquel nous nous trouvons, 87 chemises, 35 paires de bas, 160 paires de guêtres, 10 cols, 6 paires de souliers, une paire de bottes et une giberne. Puissent nos frères redoubler de valeur pour combattre nos ennemis du dehors, et imiter le zèle que vous mettez, braves représentants à terrasser ceux du dedans. Restez donc à votre poste, conservez cette attitude fière et cette intrépidité inflexible, pour déjouer les faux patriotes et ne craignez pas plus les dangers que nous venons d'éviter, que nous craignons de braver la mort pour le soutien de la République et la défense de ses fondateurs! Vivent la République et la Montagne.»

Thomas LARDY, PIC, BUY, DUSTIN, PAYET, TUPINNEY, COINDAUDÈNE, C. LANIER, CHALIARD, PATRIADRE, BOUVET, THOUVERER, NEVEUX, SALDON, LAFAY, LACROIX, JOÛETTE, JULLIARD, GUILLEMIN, LAYMES, FAITEUX, L. LARDY, BOURGEOIS, GALLAND, BRÈMOND, PIC, JACQUET, GAUJEHIN aîné.

18

Le Comité révolutionnaire et de surveillance de Dun-sur-Loir (4) instruit la Convention nationale qu'il est dans une active et perpétuelle surveillance, que les citoyens de cette commune ont déposé sur l'autel de la patrie, depuis

le 1^{er} pluviôse dernier, 120,415 liv. 18 sous, tant en numéraire qu'assignats et argenterie, ainsi que 872 liv. de laine, des chemises, bas, souliers, habits et des armes.

Ils jurent haine implacable aux ennemis, courage et surveillance pour les anéantir, salut et prospérité aux représentans fidèles d'un peuple libre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité des finances (1).

19

La Société populaire et le conseil-général de la commune de Villeneuve-les-Avignons, département du Gard, annoncent à la Convention nationale que leur église, devenue le temple de la Raison, a été dépouillée de tous ses ornemens; qu'ils ont fait au district un dernier envoi de toute l'argenterie et des galons, aux fonderies de leurs cloches et de leurs cuivres, et contre le despote de Castille d'un cavalier, monté et équipé: les sacrifices disent-ils sont des jouissances pour des Français libres.

Ils terminent par féliciter la Convention sur la découverte et la punition des conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Villeneuve-les-Avignon, s.d.] (3).

« Citoyens législateurs, pères de la patrie,

Les habitants de cette commune dévorés du feu sacré de la liberté, viennent par notre organe, vous annoncer que notre église, devenue le temple de la Raison, a été dépouillée de tous ses ornemens, nous avons fait un dernier envoi au creuset national de notre district de toute notre argenterie et de nos gallons, aux fonderies de nos cloches et de nos cuivres, et contre le despote de Castille d'un chevalier monté, et équipé; nous passons sous silence nos précédentes offrandes, les sacrifices sont des jouissances pour les français libres, lorsque l'intérêt public les exige et les nôtres ont été si multipliés jusqu'à ce jour qu'aucune commune ne peut en avoir fait de plus considérables.

Nous ne nous occupons aujourd'hui qu'à prêcher le langage de la raison et de la vérité, et à donner à l'homme libre le sublime caractère qui lui convient. Vous avez consolé l'humanité et la philosophie, aussi le flambeau de la Raison, ce feu sacré a déjà consommé toutes les productions du fanatisme; trop longtemps asservie sous son joug, la vraie lumière nous a enfin éclairé, l'erreur ne pourra plus nous séduire, l'amour de la patrie, de ses braves défenseurs, nos fortunes, nos vies sont toutes pour la Montagne; mourir avec elle et pour elle est notre serment favori, pourrions nous en faire de plus chers à nos cœurs? La confiance nous y a uni et notre patriotisme nous y soutiendra.

(1) P.V., XXXVIII, 21. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^é).
 (2) P.V., XXXVIII, 21. Bⁱⁿ, 3 prair. et 3 prair. (2^e suppl^é).
 (3) C 304, pl. 1132, p. 13.

(1) Saint-Laurent-de-l'Ain.
 (2) P.V., XXXVIII, 20. Bⁱⁿ, 3 prair. et 3 prair. (2^e suppl^é).
 (3) C 304, pl. 1132, p. 12.
 (4) Eure-et-Loir.

Que dirons nous encore, citoyens législateurs ? Que notre indignation est à son comble; le crime était assis à vos côtés et votre vertu n'en a pas été souillée; votre justice a su le livrer au glaive de la loi; qu'elle soit prompte et terrible s'il en existe encore le moindre vestige; ne la laissez pas ralentir, songez que le sang républicain était prêt à couler, que les couteaux étaient aiguisés, les coups désignés, et que l'échaffaud doit décharger le corps social de cet être impur.

Aujourd'hui, la liberté et l'égalité sont inattaquables, malheur à celui qui voudrait y attenter, l'arbre de vie planté au milieu des orages a pris racine, il s'élève au milieu des vents conjurés pour l'abattre, il sera immortel.

Restez donc à votre poste, le nôtre est de vous défendre jusqu'à la mort, vous avez mis la justice et la vertu à l'ordre du jour nous avons déclaré guerre ouverte aux conspirateurs, poursuivons les uns et les autres notre carrière; si elle est pénible, elle est glorieuse; vos lois et vos décrets seront toujours respectés, n'abandonnez le gouvernail que lorsque vous aurez conduit la République au port, et elle sera sauvée sublime et incorruptible. Montagne, capitole sacré terrible aux ennemis du peuple, veillez sans cesse, nous veillerons aussi, ne cessez de frapper du glaive de la loi tous les coupables, et les efforts des tyrans coalisés se sentent si impuissants qu'ils ne pourrons jamais ébranler votre ouvrage.

Vive la République, vive la Montagne, vive les sans-culottes.»

NOURRY (*présid.*), BERTET, CHAMASSON, ROUBIER.

20

Les communes de Caluire-et-Cuire (1), réunies en Société populaire, félicitent la Convention sur le courage qu'elle a montré en déjouant les complots liberticides de ces lâches conspirateurs dont la loi a fait justice.

Elles invitent la Convention à rester à son poste, et l'instruisent qu'elles viennent d'offrir à la République 2 cavaliers, montés et équipés, 600 liv. en argenterie destinées au même objet; plus, l'argenterie de leurs ci-devant églises, et enfin l'équipement de 50 hommes en habits, chemises et autres objets de vêtements, provenant de leurs gardes-nationales.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Caluire et Cuire, 21 flor. II*] (3).

« Représentants d'un peuple libre,

Braves montagnards qui avez sauvé la République, notre Société populaire, se félicite chaque jour d'avoir placé pour le soutien des droits du peuple et de la République tant de vertus.

Le courage innébrable que vous avez montré en déjouant de tous côtés les complots liberticides de ces lâches conspirateurs dont la loi a fait justice, prouvera sans doute aux

(1) Rhône.

(2) P.V., XXXVIII, 22.

(3) C 304, pl. 1132, p. 14.

peuples de la terre que le français par son exemple est digne de son ouvrage, la liberté.

Fidèles mandataires, restez fermes à votre poste jusqu'à l'entier anéantissement des tyrans coalisés contre notre chère patrie. Adhérent de cœur et d'âme à tout ce que vous avez fait depuis l'époque mémorable de votre installation, et tout ce que vous ferez pour le bonheur du peuple jusqu'à la paix; la seule époque où vous puissiez être relevés et recevoir de vos frères, à votre retour dans nos foyers, la reconnaissance du à vos vertus républicaines.

Nous venons d'offrir à la République 2 cavaliers montés et équipés pour sa défense. Nous y avons joint 600 livres en argenterie, destinés au même sujet; l'argenterie de nos cy-devant églises et chapelles, qui joint au trésor qui arrive de toutes les parties de la République, achèvera de la sauver.

Comme encore l'équipement en habits, chemises et autres objets de vêtement de cinquante hommes provenant de nos gardes nationales. Tel est le don que croient devoir faire à la patrie les citoyens de cette commune, prêts à en faire de nouveaux si elle l'exige, malgré les pertes qu'elle a éprouvées par le siège de la cy-devant ville de Lyon.

S. et F. Vive la République, vive la Montagne.»

GIROUD fils. NAVARRE, DOUCHAN.

21

La commune de St-Hilaire (1) félicite la Convention nationale sur ses pénibles et immortels travaux, et l'invite à rester à son poste.

Elle annonce qu'un citoyen de ladite commune a donné un arpent de terre et un manoir pour les 10 volontaires partis de cette commune lors de la première réquisition, et qu'il vient d'étendre ce don sur ceux de la réquisition de 18 à 25 ans, quant à la même portion de terrain, et une somme de 300 liv. par chacun pour lui tenir lieu de manoir.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Saint-Hilaire, s.d.*] (3).

« Aux républicains représentants du peuple à la Convention nationale,

La Commune de St-Hilaire en félicitant la Convention sur ses pénibles et immortels travaux, invite les représentants à rester à leur poste.

Le vaisseau de la révolution, pères du peuple, jeté sur une mer orageuse et pleine d'écueils, eut peut-être été renversé, si vous ne l'eussiez soutenu d'une main ferme et vigoureuse; mais guidé par vous, il arrivera à bon port, et nous vous jurons de nouveau de sacrifier nos vies à vous seconder.

Nous avons depuis longtemps fait une adresse à l'un de vos comités, celui de législation, pour demander le changement de nom de cette commune en celui de Morgon, nom d'une propriété

(1) Rhône.

(2) P.V., XXXVIII, 22. *Mon.*, XX, 527; *J. Mont.*, n° 27.

(3) C 304, pl. 1132, p. 15, 16, 17.